

Prochaine rentrée : 4 février 2019

Formation de Surveillant(e) de nuit qualifié(e) dans les établissements sociaux & médico-Sociaux

L'avenant 285 du 3 juillet 2003 à la Convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1996 relatif aux surveillant-e-s de nuit (SN) prévoit, dans son article 4, l'obligation d'une formation que la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche professionnelle vient de rénover. Pour s'adapter au mieux aux besoins des secteurs, la formation est, à partir de 2015, d'une durée de **203 heures** (29 journées) et voit son architecture évoluer.

Au fil de l'évolution des prises en charge, de la réglementation du travail et de la responsabilité des institutions, l'importance du temps de la nuit dans la vie institutionnelle des établissements s'est confirmée. Aussi, la formation des surveillants et surveillantes de nuit vise leur certification et leur **professionnalisation** afin de garantir **la qualité de l'intervention** ainsi que **la continuité de la prise en charge** d'enfants, de jeunes ou de personnes fragilisées.

Un des enjeux centraux de cette formation est donc d'initier ou de développer les compétences techniques et relationnelles des SN pour compléter celles des autres professionnels de l'équipe. En effet, les SN apportent une connaissance singulière des personnes, susceptible d'éclairer et d'enrichir celle des professionnels intervenant le jour. Ils doivent, de plus, pouvoir rapidement mettre en œuvre des savoir-faire adaptés aux personnes concernées selon leur contexte d'intervention.

Objectifs pédagogiques

- assurer la sécurité des personnes et des biens
- participer à l'accompagnement des personnes sur les temps du quotidien
- travailler en équipe pluridisciplinaire et participer à la vie institutionnelle

*Il s'agit donc de promouvoir **la construction d'un métier** qui assure une fonction spécifique dans une équipe, et de préparer les personnes à intervenir au sein de structures et auprès de publics différents. La formation se doit dès lors d'être généraliste tout en prenant en compte la singularité de chaque situation professionnelle.*

La formation comprend **29 journées de formation** réparties **entre février et décembre**, en regroupements de **2 jours consécutifs**, une à deux fois par mois et hors vacances scolaires. Elle articule des modules communs aux surveillant(e)s de nuit et aux maître(sse)s de maison avec des modules spécifiques à chaque métier (10 journées).

Elle s'articule autour de trois **domaines d'activités** - les activités techniques, l'accompagnement des personnes et le travail en équipe pluridisciplinaire - et est organisée en trois **domaines de formation** qui comprennent un tronc commun avec les surveillant-e-s de nuit et des modules spécifiques :

- **DF1** Sécurité des personnes et de biens (70h)
- **DF2** Accompagnement des personnes (63h)
- **DF3** Travail en équipe pluridisciplinaire (49h)

qui sont complétés par un module d'appui méthodologique de 21 heures.

Modalités pédagogiques

Les différents apports théoriques et méthodologiques sont appliqués aux situations professionnelles rencontrées par les stagiaires. Une large place est donc réservée à l'expression et l'analyse des situations présentées par les participants. Des **ateliers pédagogiques** permettent, en complément, d'arrimer les enseignements de la formation à la réalité des terrains. L'alternance formation/exercice professionnel doit pouvoir aider chacun à transférer et ajuster les apprentissages au sein de son équipe de travail.

L'équipe pédagogique

Elle est composée de formateurs et de professionnels choisis pour leur expertise au regard des thématiques abordées et pour leurs capacités à rendre concrets les concepts théoriques développés.

Relations avec les établissements employeurs des stagiaires

L'organisme de formation assure un lien technique avec l'établissement dans lequel exerce le professionnel en formation, et notamment avec son supérieur hiérarchique direct. Il lui présente les activités et les compétences associées telles que décrites dans le référentiel professionnel ainsi que le dispositif de formation.

De plus, les employeurs seront invités à désigner un professionnel référent pour appuyer le stagiaire au cours de la formation.

Le professionnel référent, idéalement formé au tutorat, assure les fonctions suivantes :

- il permet au stagiaire de mieux identifier le contexte institutionnel, son rôle et sa fonction dans ce contexte,
- il l'accompagne dans son parcours de formation et lui permet de faire le lien avec l'équipe,
- il l'appuie dans la réalisation de son dossier.
- Vis à vis des demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation, le professionnel référent doit être en mesure de communiquer une appréciation de stage au jury lui permettant d'approfondir la soutenance.

Public visé et modalités d'accès

La formation concerne tout salarié de la branche professionnelle exerçant ou appelé à exercer tout ou partie l'activité ciblée par le référentiel professionnel. Elle est également accessible à tout salarié d'un établissement non adhérent à UNIFAF, à des salariés d'autres branches ou à des demandeurs d'emploi.

Pour les **demandeurs d'emploi**, il sera nécessaire :

- d'avoir suivi une évaluation en milieu de travail (EMT) attestée d'une évaluation de stage ou de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 semaines sur un poste de SN confirmée par une attestation de l'employeur
- de réaliser un entretien professionnel avec le responsable de la formation.

Modalités d'évaluation des acquis de la formation

L'évaluation des acquis de la formation est organisée en deux temps : la rédaction d'un dossier professionnel et une soutenance orale. Elle est complétée par l'obtention obligatoire du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de l'attestation de formation au port des Equipier Première Intervention (EPI), pendant la formation.

Durée

9h/12h30 – 13h30/17h

Lieu de la formation

ESEIS – 3 rue Sédillot à 67000 STRASBOURG
(sauf information contraire pour certaines journées)

Coût de la formation

2 334,50 Euros TCC

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à :

Responsable pédagogique

Céline D'ALBERTO – Responsable de formation
03 88 21 26 91 – celine.dalberto@eseis-afris.eu

Responsable administrative

Sylvie VARDAR – Assistante
03 88 21 20 06 - sylvie.vardar@eseis-afris.eu

Planning prévisionnel

| DATES | INTITULE |
|---|---|
| Lundi 4 Février 2019 | Accueil et introduction |
| | Communication professionnelle : règles et principes |
| Mardi 5 Février 2019 | La loi 2002-2 |
| Lundi 25 Février 2019 | SST (Sauveteur Secouriste du Travail) |
| Mardi 26 Février 2019 | SST (Sauveteur Secouriste du Travail) |
| Lundi 11 Mars 2019 | Projet d'établissement/projet individualisé |
| Mardi 12 Mars 2019 | Travail de nuit |
| Lundi 18 Mars 2019 | Les étapes du développement de la personne |
| Mardi 19 Mars 2019 | Le travail en équipe pluri professionnelle |
| Lundi 1 Avril 2019 | Enfants et adolescents placés |
| Mardi 2 Avril 2019 | Garantir la qualité du repos |
| Lundi 29 Avril 2019 | Enfants et adultes handicapés |
| Mardi 30 Avril 2019 | Organisation des institutions (1) |
| | Atelier méthodologique |
| Mardi 13 Mai 2019 | Normes et procédures |
| Mercredi 14 Mai 2019 | EPI : Questions de sécurité |
| Lundi 27 Mai 2019 | Approche technique et relationnelle du/de la surveillant(e) de nuit |
| | Atelier méthodologique |
| Mardi 28 Mai 2019 | Communication verbale et non-verbale |
| Lundi 3 Juin 2019 | La fonction d'accueil de nuit |
| Mardi 4 Juin 2019 | Droit du travail : responsabilité civile, administrative et pénale |
| | Les enjeux de la bientraitance |
| Lundi 17 Juin 2019 | La relation à l'autre |
| Mardi 18 Juin 2019 | Analyse des situations d'agressivité |
| Lundi 9 Septembre 2019 | Communication écrite : outils et pratiques |
| | Atelier méthodologique |
| Mardi 10 Septembre 2019 | Intimité et sexualité des personnes en institution |
| Lundi 23 Septembre 2019 | Les systèmes de sécurité incendie : normes et protocoles |
| Mardi 24 Septembre 2019 | Situation d'urgence et de tension dans le quotidien |
| Lundi 14 Octobre 2019 | Personnes âgées et pathologies du vieillissement |
| | Les populations migrantes |
| Mardi 15 Octobre 2019 | Adultes en situation de précarité sociale – Problématiques d'addictions |
| Lundi 11 Novembre 2019 | Prévention de la maltraitance |
| | Gestion du stress et des émotions |
| Mardi 12 Novembre 2019 | Organisation des institutions (2) |
| | Préparation à la soutenance |
| 9 Décembre 2019(1/2 j) 10 décembre 2019(1/2 j) | Soutenance orale spécifique à la fonction SN ou MM |
| | Bilan final |

DF1 10 jours

DF2 9 jours

DF3 7 jours

Appui méthodologique 3 jours

DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION DE SURVEILLANT(E) DE NUIT QUALIFIE(E)

Rentrée : 4 février 2019

Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

Merci de bien vouloir retourner ce dossier dûment complété à l'adresse suivante :

ESEIS - 3 rue Sédillot - BP 44
67065 STRASBOURG Cedex
03 88 21 20 06 – sylvie.vardar@eseis-afris.eu

pour le 25 janvier 2019, dernier délai

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Une copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Curriculum vitae

ETAT CIVIL

NOM et Prénom : Mme Mlle M.....

NOM de jeune fille.....

Date et lieu de naissance (pays) : le.....à.....

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Téléphone personnel : Portable.....

Courriel :

Votre niveau de qualification (diplômes, niveau d'études...)

- Niveau 3 (BAC + 2)
- Niveau 4 (BAC)
- Niveau 5 (CAP / BEP)
- Autres :

Ancienneté dans la fonction de surveillant(e) de nuit : ans.

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Fonction exercée : Date d'entrée :

Votre type de contrat d'embauche :

- | | | | |
|------------------------------|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Contrat à durée indéterminée | <input type="checkbox"/> | Contrat à durée déterminée | <input type="checkbox"/> |
| Emploi aidé | <input type="checkbox"/> | Interim | <input type="checkbox"/> |
| Contrat d'apprentissage | <input type="checkbox"/> | Contrat de professionnalisation | <input type="checkbox"/> |
- Autres :

Employeur :

Secteur d'activités :

Professionnel référent (nom, prénom, fonction) :

.....

Siège social :Nom du directeur : Mme Mlle M.....

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Téléphone : Courriel :

Lieu d'exercice professionnel (si différent) :Nom du directeur : Mme Mlle M.

Adresse :

Code postal : Commune :

N° Téléphone : Courriel :

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE Organisme employeur : Congé Individuel de Formation (Unifaf, Agefos, Uniformation...) : A titre personnel**SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION (OPCA ou EMPLOYEUR)**NOM et fonction du signataire : Mme Mlle M.

.....

Dénomination de l'établissement :

.....

Le stagiaire

Accord de l'employeur (si financeur)

A, le

A, le

Signature

Signature et cachet